LE CANTON DE MORNAY EN 1823 d'après l'enquête de Mgr Devie

Yann CRUIZIAT



Par la bulle *Paternae caritatis* du 10 octobre 1822 et l'ordonnance royale du 31 octobre 1822, un évêché correspondant au département de l'Ain fut institué sous le titre d'évêché de Belley. Du concordat de 1802 à la promulgation de cette bulle, le département de l'Ain dépendait de l'archevêché de Lyon. Une seconde bulle du 6 mars 1823, publiée en vertu de l'ordonnance royale du 23 avril 1823, conféra l'institution canonique au vicaire général de Valence, Monseigneur Alexandre-Raymond Devie, qui fut nommé évêque de Belley par le roi de France Louis XVIII. Le chanoine Louis Alloing décrivit, en ces termes, les premières actions du nouvel évêque qui prit possession de son siège le 23 juillet 1823 : *« La première préoccupation de Mgr Devie fut de bien connaître son diocèse. A cet effet, il fit adresser à toutes les paroisses un questionnaire imprimé où étaient abordés successivement tous les points concernant l'administration paroissiale. On y demandait la population de la paroisse, le vocable de l'église, le nom et l'âge du curé, ses moyens de subsistance, l'état du presbytère, de l'église, des ornements et objets de culte, s'il y avait des hôpitaux, des écoles, quels étaient les usages religieux, les confréries, les superstitions, s'il existait dans la paroisse des chapelles, des prêtres, des séminaristes. Une bonne partie de la dernière page était consacrée aux observations que certains curés ne craignirent pas de multiplier ».*

Le résultat de cette enquête de Mgr Devie, composée de cent quarante huit questions, est conservé aux archives de l'évêché de Belley (1). Examinons les dix questionnaires de l'ancien canton d'Izernore qui s'appelait à l'époque (et cela jusqu'en 1826) le canton de Mornay (2).

COMMUNES ET PAROISSES

En 1823, le canton de Mornay était composé de quinze communes : Bolozon, Challes, Étables (devenu Ceignes en 1879), Granges, Izernore, La-Balme-sur-Cerdon, Leyssard, Matafelon, Mornay, Napt, Peyriat, Samognat, Saint-Alban, Sonthonnax-la-Montagne et Volognat. Au cours des années suivantes, un hameau de Leyssard, Serrières-sur-Ain, devint commune en 1828. Deux communes furent distraites du canton en 1830 pour rejoindre celui de Poncin : Saint-Alban et La-Balme-sur-Cerdon.

Au niveau religieux, il existait dans le canton une cure (Izernore), dix succursales, circonscriptions ecclésiastiques à la tête de laquelle il y avait un desservant (Bolozon, Challes, Ceignes, Leyssard, Matafelon, Mornay, Saint-Alban, Serrières-sur-Ain, Sonthonnax-la-Montagne, Volognat) et trois chapelles vicariales (Étables, Napt et Peyriat) qui étaient desservies par un vicaire chapelain. Trois communes dépendaient d'une commune voisine pour le service du culte : La Balme-sur-Cerdon de Ceignes, Granges de Sonthonnax-la-Montagne et Samognat de Matafelon.

Parfois le chef-lieu de commune n'était pas le chef-lieu de paroisse : la commune d'Étables avait ainsi son hameau de Ceignes comme chef-lieu de paroisse. Étables n'était que depuis 1820 une chapelle vicariale. *« Le curé (de Ceignes) va dire la messe dimanche et fêtes moyennant une quarantaine de mesures de froment. Cet arrangement rétablit la paix entre Etables et Ceignes. Il est à souhaiter qu'elle soit durable et qu'on ne sollicite plus la vente du presbytère, de son pré et son jardin d'Etables pour agrandir l'église de Ceignes. »*

Granges fut évoqué par l'abbé Jean-Marie Bombay, curé de Sonthonnax-la-Montagne, qui aurait dû desservir cette paroisse : *« Grange est desservie depuis environ 10 ans par le curé de Corveissiat (canton de Treffort) parce que le chemin est inaccessible pour monter à Sonthonnax »*. Sur cette dernière remarque concernant la commune de Granges, l'évêché ajouta au-dessous des observations de l'abbé Bombay une note : *« Grange a été réunie à Sonthonnax, la commune du canton la plus voisine. Mais comme pour y arriver, il faut 5h 1/4 pour gravir une montagne très escarpée par des sentiers périlleux et souvent impraticables pendant l'hiver, MM. les administrateurs du diocèse de Lyon en ont chargé le curé de Corveissiat du canton de Treffort, situé de l'autre côté de la rivière* (d'Ain) ». Cette situation dura jusqu'en 1832. A cette date, les paroissiens se rendirent à Napt qui venait seulement d'obtenir un vicaire. Bien qu'érigé en chapelle vicariale en 1821, Napt n'a pas eu de vicaire de 1823 à 1832. Auparavant cette paroisse était rattachée à celle de Sonthonnax-la-Montagne. L'abbé Bombay retraça dans l'enquête de Mgr Devie les problèmes qu'il rencontrait avec ses paroissiens de Napt : *« Napt est à une lieue de ma cure. Ils ne me payent point de transport excepté qu'ils me promettent 20 mesures de blé par an et m'en donnent que 10 ou 12. Ils me donnent que 2 Francs aux messes de services. Encore veulent-ils que j'aille dire la messe une fois par semaine en hiver comme en été sans rétribution »*.

Le curé de Matafelon, Anthelme Cattin, pensait que la commune de Samognat devait être paroisse eu égard à son passé et à ses ressources : *« Samognat est réuni mal à propos à Matafelon. Samognat était avant une paroisse privilégiée, résidence de l'archiprêtre. Son territoire est le plus étendu de toutes les communes du canton et le plus riche à cause des bois communaux »*.

LE CANTON DE MORNAY EN 1823
d'après l'enquête de Mgr Devie



LES PRÊTRES

Voici la liste des prêtres (curés ou desservants) qui remplirent l'enquête de Mgr Devie :

- Pierre-Joseph Gindre à Bolozon, né en 1760
- Aimé Vuarin à Ceignes, né en 1754
- Alexis Vuarin à Challes, né en 1766
- Albert Aliène à Izernore, né en 1763
- Louis Barriez à Leyssard, né en l'an IV
- Anthelme Cattin à Matafelon, né en l'an V
- Etienne Durand à Mornay, né en 1746
- Hilaire Pallu à Volognat, né en 1756
- Jean-Marie Bombay à Sonthonnax-le-Montagne, né en 1757

Le desservant de Leyssard, l'abbé Barriez, s'occupait de la paroisse de Serrières-sur-Ain, en l'absence de prêtre.

Mgr Devie écrivit, au bas du questionnaire, au sujet d'Etienne Durand, curé de Mornay, âgé de 79 ans : *« Il y a longtemps qu'on désire que Etienne Durand trouve place dans une maison de retraite destinée aux vieillards »*. Il resta tout de même en fonction jusqu'en 1828.

LES PAROISSIENS

Au sujet des paroissiens, peu de renseignements nous sont donnés. Le canton n'avait aucun protestant en 1823. A Bolozon, une enfant du pays est en apprentissage à Bourg pour devenir sage-femme.

Concernant l'interdit du travail du dimanche, dans seulement sept paroisses bugistes, les fidèles ne travaillaient "jamais" le dimanche. Cela concernait deux paroisses du canton d'Izernore : Izernore et Mornay.

Le prêtre de Bolozon releva une superstition particulière à sa paroisse : « *Lorsqu'une personne meurt, on jette l'eau qui se trouve dans la maison du mort parce que l'on croit que l'âme du mort va s'y laver en sortant du corps du mort* ».

Le canton dénombrait cinq élèves ecclésiastiques: trois élèves suivaient des cours de latin auprès d'un prêtre, deux étaient au petit séminaire de Meximieux.

LES CONFRÉRIES

Sur les dix paroisses du canton une seule ne disposait pas d'une confrérie : Ceignes. La confrérie du Rosaire était généralisée partout ailleurs.
Elle fut rétablie le 5 novembre 1805 à Izernore, vers 1817 à Leyssard, le 21 septembre 1820 à Bolozon et depuis le rétablissement de l'église (en 1808 ?) à Challes-la-Montagne. La confrérie du Saint Sacrement avait été établie partout (comme à Izernore vers 1820) sauf à Volognat, Leyssard, Sonthonnax et Challes. Matafelon avait aussi une confrérie de la Sainte Vierge.

… moines hilares...





… moines copistes...



… moines bâtisseurs...

LES CONSEILS DE FABRIQUE

D'après le *Rituel du diocèse de Belley* (ouvrage de Mgr Devie édité en 1830 et 1831), les conseils de fabrique, régis par un décret impérial du 30 décembre 1809, « *sont chargés par les lois de pourvoir à tout ce qui concerne le temporel des paroisses. Les fabriques sont chargées de veiller à l'entretien des églises et des presbytères, d'administrer les biens et généralement tous les fonds qui sont affectés à l'exercice du culte ; elles doivent payer les vicaires* ».

Seules les paroisses de Mornay et Volognat n'avaient pas de conseils de fabrique dans le canton.

Le conseil de fabrique de Bolozon avait été organisé « *il y a deux ans par M. le curé du canton* ». A Izernore, le conseil de fabrique eut quelques difficultés avec les familles qui occupaient les chapelles latérales : « *Les M.M. Reydelet occupent une chapelle de l'église. Ils y ont fait construire un banc à 4 places. De plus, ils ont fait fermer cette chapelle par une balustrade et ne payent aucune redevance à la fabrique sous prétexte d'ancienne possession. M. d'Aprieux, devenu depuis peu juge de paix du canton de Mornay, s'est emparé d'une autre chapelle sous prétexte d'ancienne possession où il a un banc pour sa famille qui en fait usage depuis bien des années sans rétribution. Ces abus sont condamnés par la législation actuelle et cesseront difficilement si Monseigneur n'emploie son autorité pour y remédier. Rien d'écrit dans le registre des délibérations de la fabrique qui puisse autoriser ces usurpations* ».

Dans certaines paroisses, il manquait des fabriciens car certains avaient démissionné comme à Leyssard où « *un membre nommé par le maire d'une commune voisine n'est pas encore remplacé* ».

À Mornay et à Volognat, les conseils de fabrique n'avaient pas été renouvelés depuis de nombreuses années (18 ans pour Mornay), ils n'étaient pas au complet et ils ne tenaient pas de registre de délibérations. Mgr Devie signala en notes ces irrégularités. Contrairement aux deux précédentes, la fabrique de Matafelon comptait trop de membres: elle en avait neuf soit deux de plus qu'autorisés par le décret de 1809.

Les fabriciens de Matafelon, déjà endettés de 140 Francs, se plaignirent à l'évêque que « *M. Chabonnais a retiré une obligation de 3 louis au 72 Francs qu'il a touchés et n'a pas justifié l'emploi* ». Certes endettée, la fabrique de Matafelon disposait d'« *une rente provenant de deux obligations (233 F et 236 F)* » qui faisait un revenu annuel de 23 Francs ainsi que d'une fondation de 4 Francs. La fabrique de Volognat possédait un pré qui rapportait annuellement 53 Francs. Elle avait aussi une fondation dont elle n'avait pu encore faire le recouvrement.

LE CANTON DE MORNAY
EN 1823
d'après l'enquête de Mgr Devie



La location des chaises et quelques bancs rapportait 150 Francs à la paroisse de Matafelon et 40 Francs à celle de Volognat. A Mornay, la fabrique ne disposait que de 64 chaises qu'elle louait entre 15 et 80 centimes. Hilaire Pallu, desservant de Volognat, indiquait que le *« pays était si pauvre que beaucoup de gens ne peuvent payer quoi que ce soit »*.

LES ÉGLISES

Seules deux églises étaient en état convenable : Mornay et Challes. Pour cette dernière, Alexis Vuarin, curé de Challes, écrivit que son église était en bon état « *autant que la faculté des habitants peut le permettre* ». L'église de Bolozon « *n'est qu'une cave* », celle de Matafelon était « *dans le plus mauvais état possible* ». L'abbé Hilaire Pallu, de Volognat, n'avait « *jamais vu une église dans un si mauvais état* ». Mgr Devie qui visita l'église de Volognat le 7 octobre 1822 la trouva « *en très mauvais état* » et jugea que « *la fréquentation en paraît dangereuse* ». Les devis de réparations étaient encore en cours d'instruction en sous-préfecture pour l'église de Ceignes depuis le 21 mars 1821. L'église de Leyssard aurait mérité d'être reblanchie car elle n'avait pas été « *reblanchie depuis 7 à 8 ans* ». Joseph-Anthelme Cattin, curé de Matafelon, expliqua que l'église était humide car « *le cimetière autour de l'église s'élève au-dessus du niveau du pavé et du cadettage de l'église de 3 à 4 pieds* ». La toiture de cette même église avait aussi besoin d'être réparée ou refaite.

Quatre églises n'avaient pas de clocher : Matafelon, Sonthonnax et Leyssard, à Bolozon le clocher n'était plus qu' « *un campanile sans croix dessus* », mais il était en cours de construction lors de l'enquête. A Leyssard il avait été procédé à une « *adjudication de plus de 3.000 F* » pour le clocher dont la cloche était âgée « *de 13 ans* ». La petite cloche « *fendue* » de Sonthonnax-la-Montagne était carrément accrochée « *à un arbre* ».





A gauche : l'église de Napt
ci-dessus : l'église
de Peyriat

Les églises de Challes-la-Montagne et Leyssard ne possédaient aucune chapelle. Une était en cours de réalisation à Ceignes, les quatre de Matafelon étaient « *dans le même état que l'église* » c'est-à-dire « *dans le plus mauvais possible* ».

LES PRESBYTÈRES

Seul le presbytère de Ceignes est indiqué comme étant en bon état. En effet, il venait juste d'être reconstruit. A Leyssard « *le maire parle de le faire construire* ». A Matafelon, seule la chambre était « *logeable* ».

Le plus souvent, les réparations attendues par les occupants étaient la toiture, comme à Volognat.

Celui de la paroisse de Ceignes « *tout neuf* » a été réalisé « *aux frais des habitants seuls de Ceignes (commune d'Etables), Etables et la Balme (commune rattachée à la paroisse de Ceignes) s'y étant refusés* ». L'abbé Pierre-François Vuarin espérait, en fait, pouvoir loger dans le presbytère non pas de Ceignes, pourtant « *tout neuf* », mais dans celui d'Etables car comme le disait le curé d'Izernore : « *Tout curé préférerait l'église et le presbytère d'Etables plutôt que Ceignes* ». C'est pour cette raison qu'il s'opposait à « *la vente du presbytère, de son pré et son jardin d'Etables pour agrandir l'église de Ceignes* ».

LE CANTON DE MORNAY
EN 1823
d'après l'enquête de Mgr Devie

LES CIMETIÈRES

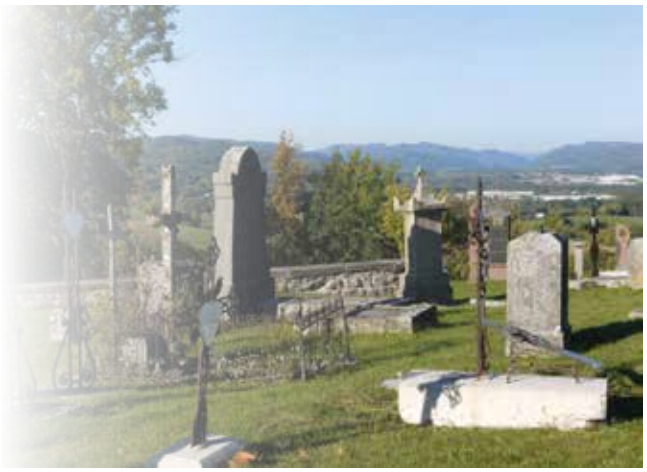





Eglise et cimetière de Peyriat

La préoccupation majeure de l'enquête en ce qui concerne les cimetières était de savoir s'ils étaient bien clos. Seuls quatre cimetières du canton étaient entièrement clos : ceux de Challes, Izernore, Leyssard et Bolozon même si, pour ce dernier, il l'était « *assez mal* » par un « *mur… assez petit* » mais on avait promis au desservant « *un mur neuf* ».

A Sonthonnax, il l'était « *seulement de pierres plantées qui ne peuvent pas servir d'obstacles aux bêtes* ».

A Matafelon « *il manque un morceau de mur à côté d'un jardin et il y en a d'autres qui auraient besoin de réparations* ». De plus, ce cimetière, situé autour de l'église, « *est trop peu spacieux pour la population. Il faudrait agrandir le cimetière du côté du nord* ».



L'ENSEIGNEMENT

Trois paroisses disposaient à la fois d'un instituteur et d'une institutrice : Izernore, Matafelon et Sonthonnax. Mornay et Leyssard n'avaient pas d'instituteur mais pour Leyssard, « *cette année, deux ont été admis. L'un d'eux après un mois d'attente, voyant qu'il n'avait point d'enfants, a quitté la commune et s'est engagé ailleurs. Le mauvais temps étant venu et les enfants étant sans occupation, il ne s'est point trouvé de maître d'école. Deux sans autorisation se sont mis à faire la classe* ».

Deux autres paroisses, Bolozon et Challes, ne disposaient d'un instituteur que pendant la période hivernale.

Six n'avaient pas d'institutrice : Leyssard, Mornay, Bolozon, Volognat, Ceignes et Challes.

Grâce à l'enquête de Mgr Devie, nous disposons d'informations sur l'état des paroisses vingt ans après le rétablissement du culte catholique en France avec le concordat de 1801. Les effets de la révolution se faisaient encore sentir avec l'état peu convenable des bâtiments religieux, la faiblesse financière et le manque d'organisation des conseils de fabrique. ■

■ *(1) Archives de l'Evêché de Belley, 20 rue Docteur Nodet à Bourg-en-Bresse.*

(2) Les quelques réponses pour la succursale de Serrières-sur-Ain furent inscrites dans les observations de l'enquête de Leyssard car c'était le desservant de cette dernière paroisse qui s'occupait de Serrières-sur-Ain en l'absence de prêtre. La succursale de Saint-Alban venant juste d'être érigée, peu de réponses ont été données en retour du questionnaire.

Bibliographie

ALLOING Chanoine Louis, Le diocèse de Belley, histoire religieuse des Pays de l'Ain, Belley, Chaduc, 1938, 847, pp. 555.